

# ACTUALISATION DES COORDONNATEURS SPS NIVEAUX 1, 2 ET 3



Code CPF  
237065

Cette formation est une révision des pratiques et traite des évolutions de la réglementation et de certains aspects techniques majeurs liés à la mission SPS pour des opérations de catégorie 1, 2 ou 3 et, prend en compte des évolutions du domaine de la construction. Elle prépare l'évaluation des compétences en vue du renouvellement de l'Attestation de compétence de Coordination SPS selon le niveau et la phase d'activité des missions CSPS.

## Objectifs opérationnels

- Intégrer dans sa pratique les évolutions de la réglementation et certains aspects techniques majeurs
- Appliquer les évolutions du domaine de la construction à sa pratique professionnelle
- Retirer des axes d'améliorations à partir de l'analyse des missions et des échanges ou retours d'expérience sur les différentes pratiques professionnelles des autres participants
- Améliorer la maîtrise des outils de la coordination

## Public Concerné

- Personnes souhaitant poursuivre l'exercice des missions de coordination SPS sur des opérations de bâtiment et/ou de génie civil.

## Durée

35.00 Heures 5 Jours

## Prérequis

Suivre cette formation exige d'être titulaire d'une Attestation de compétences de Coordonnateur SPS niveau 1, 2 ou 3 ou une Attestation de stage d'actualisation.

*Un entretien préalable avec l'intervenant formateur valide l'entrée en formation.*

*Le dossier de "Candidature et inscription" ainsi que le document "Prérequis, référentiel de formation, modalités d'évaluation" sont*

## Parcours pédagogique

### Retours d'expériences et bilan de la mission CSPS

- Analyse des questionnaires complétés par les stagiaires
- Contexte, les enjeux de la prévention, synthèse de la réglementation
- Impacts sur les acteurs de la construction
- Impacts sur la mission et les outils du CSPS

### Réflexion sur les « conduites » à tenir

- Comportement, adaptation aux situations, conduite de réunions
- Négociation d'un contrat, gestion des conflits

### Analyse des responsabilités et obligations des différents acteurs de l'acte de construire au regard du Code du travail

#### Rappels des évolutions juridiques, réglementaires et techniques

- Recommandation R 476 le DHOL livraison des matériaux et éléments de construction
- SCALP& METAH mise en commun de moyens, travaux en hauteur, circulation, manutention
- MESA mise en service anticipée des ascenseurs

#### Revue des outils de coordination

- Registre Journal (RJ), Inspection Commune Préalable (ICP), analyse de conception, Plan Général de Coordination- Plan Général de Coordination Simplifié (PGC-PGCS), Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), l'Harmonisation des PPSPS, Dossier d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage (DIUO), Harmonisation des PPSPS, Collège Interentreprises de Sécurité de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)

- BIM : Building Information Modeling

- LEAN construction : organisation visant à éviter tout format de gaspillage

#### Analyse des risques

- Revue des principes généraux de prévention, méthode d'analyse a priori des risques, missions et outils des acteurs de la prévention, évaluation

des risques professionnels, de l'évaluation aux solutions pratiques (Prévention dans le BTP), retours d'expériences en matière d'interventions ultérieures

- Risque chimique (amiante, plomb)
- Travaux en hauteur, intégration des moyens de prévention à l'ouvrage et sur le chantier
- L'analyse après accident : méthode de l'arbre des causes

**Veille réglementaire**

## ■ Méthodes et moyens pédagogiques

### METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit l'alternance d'exposés-débats, de restitutions de travaux préparatoires, de partages d'expériences, de travaux en sous-groupes, d'études de cas et de mises en situation (négociation des contrats, conduite ou participation à des réunions, gestion de conflits...).

Le contenu de la formation est adapté en fonction des besoins formulés par les apprenants à l'aide du formulaire qui leur est remis lors de leur inscription.

Afin d'enrichir les échanges, les participants sont incités (non obligatoire) à venir le 1er jour de la formation avec des extraits de leur production (plans, des photos et/ou vidéos de situations vécues).

### TRAVAUX PREPARATOIRES

Les participants prennent connaissance de textes réglementaires et documents transmis par mail lors de l'inscription.

### RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Textes réglementaires et jurisprudences récentes
- Recommandations CNAMTS, Fiches OPPBTP, Fiches de l'INRS, ED 884 INRS...
- Etude d'accidentologie du secteur de la construction
- Plans et éléments de dossiers de mission réels (offre de mission, échancier de mission, CERFA de déclaration préalable, PGC, RJ, DIUO, pièces du marché, Inspection commune...)

Les ressources pédagogiques sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail ou sous format papier.

### MOYENS TECHNIQUES

## ■ Qualification Intervenant(e)s

L'Intervenant est un formateur qualifié et détenteur d'une Attestation de compétence de formateur délivrée par l'OPPBTB.

## ■ Méthodes et modalités d'évaluation

### EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en continu dans le cadre de travaux en sous-groupes guidés par le formateur et dont les sujets tirés au sort sont restitués en plénière (prévention du risque amiante, EPI ; vérifications des engins de levage, ...).

Une épreuve sous forme d'un QCM est réalisée en fin de formation selon le niveau et la phase d'activité de Coordination SPS.

Le résultat des épreuves font l'objet de la délivrance d'une Attestation d'Actualisation des compétences CSPS.

La formation est également sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

### MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

## ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Sandra MARCAGGI**  
Assistante Formation

**Tél. : 0130852104**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**